



## RESEAU D'IRRIGATION

Les propriétaires de terrains raccordés au réseau d'irrigation d'Icoigne sont informés que le Service communal des eaux procédera prochainement à la mise en charge du réseau principal. Les personnes intéressées voudront bien fermer les vannes pour le **14 avril 2020, au plus tard**.

Le réseau sera mis en charge, dès cette date, en fonction des conditions météorologiques et des directives fédérales concernant la pandémie de Coronavirus.

L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de dommages.

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Selon les directives émises par le Canton du Valais, les propriétaires et exploitants de terrains riverains de cours d'eau sont informés que les dépôts de déchets et de branchages sont interdits dans un espace de 10 mètres de part et d'autre du lit des torrents.

L'Administration communale espère que les personnes concernées respecteront strictement cette règle, afin d'éviter des débordements et des dégâts importants.

Icoigne, le 31 mars 2020

L'Administration communale

